



Mona Lessard
Conseillère
en placement

Michel Belley
Conseiller
en placement

Isabelle Potvin
Adjointe

David Guérin
Conseiller
en placement

Le risque, une notion mal comprise ?

Quand on aborde le sujet des placements, le risque apparaît toujours très tôt dans la conversation, peut-être parce qu'il n'est pas très bien compris en général.

Beaucoup d'investisseurs néophytes affirment qu'ils ne veulent courir aucun risque. C'est malheureusement impossible, puisqu'il n'existe pas de placement sans risque. Les gens qui disent vouloir éviter le risque à tout prix ne tiennent habituellement compte que d'une seule de ses nombreuses dimensions, c'est-à-dire le risque que la valeur d'un placement soit inférieure à son prix d'achat original à un point précis dans l'avenir. C'est ce qu'on appelle communément le risque de perte de capital ou le risque de volatilité des cours. Il se rapporte au degré de variation à la hausse et à la baisse de la valeur marchande d'un placement.

SANS RISQUE LES CPG ?

Il faut tout d'abord rappeler qu'un CPG est un placement à capital garanti à l'échéance. Où se situe alors le risque me direz-vous ? Voyons ça de plus près. Supposons que vous envisagiez d'investir dans un CPG qui vous procure un rendement de 3 % par année. La valeur de votre investissement augmentera de 3 %, selon vous ? Mais non, car le taux de 3 % correspond au rendement « nominal ». C'est le rendement réel après impôt qui importe réellement, c'est-à-dire le rendement ajusté en fonction de l'inflation, et aussi en fonction de l'impôt si le placement est détenu dans un compte imposable. Si votre taux d'imposition marginal est de 40 % et l'inflation annuelle est de 2 %, le rendement après impôt du CPG de 3 % n'est que de 1,8 %. Après avoir déduit 2 % pour tenir compte de l'inflation, votre rendement réel après impôt est en réalité de -0,2 %. En d'autres termes, chaque année entraînera une réduction de votre pouvoir d'achat à travers le temps.

Malgré ceci, les CPG auront souvent leur place dans certains portefeuilles. Tout simplement, vous devez savoir que pour avoir un capital garanti à l'échéance, il peut exister un risque qu'il ne fructifie pas suffisamment rapidement pour atteindre vos objectifs à long terme.

Le plus important, c'est que votre stratégie et votre portefeuille de placement devraient correspondre à vos objectifs, à votre situation personnelle et à votre capacité à tolérer la volatilité.

Michel Belley
Conseiller en placement

 **FINANCIÈRE
BANQUE NATIONALE**
GESTION DE PATRIMOINE

LESSARD | GUÉRIN | BELLEY
Groupe financier

1180 boulevard Talbot, bureau 201
Chicoutimi (Québec) G7H 4B6 ■ 418 541-8012

Financière Banque Nationale est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA: TSX). Financière Banque Nationale est membre du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE).